



Assemblée générale

Distr. limitée
12 décembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 65 a) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire d'urgence fournie
par les organismes des Nations Unies**

**Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche,
Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili,
Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis
d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine,
Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Honduras,
Hongrie, Îles Marshall, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon,
Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte,
Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines,
Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée,
République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie,
Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie, Ukraine et Zambie :**
projet de résolution

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Angola, Cambodge, Mozambique et Pakistan